

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre, à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTURNIEN s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurnien.

Présents : Jean DUCHAMBON, Jacky TOULEMONT, Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Marie-Cécile SIMONNEAU, Pascal BECHU, Didier DELAVERGNAS, Stéphanie REIJASSE, Adeline GORCE, Cécile HENRY, Emmanuel BAUDET, Jean-François VAUZELLE, Frédéric BRUN et Sandrine JAVELAUD

Absents excusés :

Elodie RIBOT, donne pouvoir à Marie-Cécile SIMONNEAU
Jean-Michel LACERE, donne pouvoir à Jean DUCHAMBON
Éric BORDET, donne pouvoir à Frédéric BRUN
Isabelle LESPORT

Secrétaire de séance : Jacky TOULEMONT.

ORDRE DU JOUR :

- Points ALSH aménagement futur (Rapport Calista)
- Acquisition Dojo
- Projet aménagement cimetière
- Affaires diverses

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité

Point ALSH aménagement futur

Mr le maire, avec des interventions de Guillaume SARRE, présente les différentes solutions proposées par le cabinet CALISTA

Nota : le dossier complet de l'étude a été envoyé, par mail, à l'ensemble des conseillers municipaux, le 15/11/2023.

Scénario 1 : Rénovation du bâtiment existant

Scénario 2 : Rénovation du bâtiment existant, avec un agrandissement

Scénario 3 : Construction d'une nouvelle structure

Scénario 4 : Construction d'une nouvelle structure + réhabilitation du bâtiment existant

Un débat s'installe : Au niveau du choix du chauffage et des différentes solutions possibles

Au niveau du dimensionnement du bâtiment

Au niveau des prévisions des augmentations d'effectifs

Au terme du débat, il a été décidé, à l'unanimité, d'écarter le scénario 1 et le scénario 4.

Des informations complémentaires seront demandées à Calista au niveau thermique et au niveau des estimations des travaux.

Acquisition Dojo

Cécile HENRY présente « l'opération 1000 dojos » qui permettrait d'obtenir une subvention de 80% du montant des travaux de remise aux normes du dojo (Electricité, isolation, sanitaires, équipements, ...)

D'autre part, pour l'acquisition du bâtiment, le propriétaire serait prêt à le céder pour 50.000€.
Mr le maire précise qu'une subvention pourrait être obtenue auprès de la DETR.
Le CM autorise Mr le maire à faire la demande.

Vote à l'unanimité.

A noter que Cécile Henry, présidente du Judo-Club, n'a pas pris part au débat, ni au vote

Cimetière

Proposition d'acquisition d'une partie du terrain jouxtant le cimetière et appartenant à Mr Christophe Chazelas.

La superficie serait d'environ 5000m² (A vérifier) et le prix proposé serait de 5000€. Cette acquisition permettrait de créer des espaces de stationnement sécurisés et d'avoir une réserve foncière pour un éventuel agrandissement du cimetière.

Après débat, il a été décidé que Mr le maire rencontrera Mr Chazelas pour négocier le prix de l'achat du terrain et y inclure l'achat d'une bande de terrain située le long de la rue Aragon, en face de l'école maternelle. Cette acquisition permettrait de créer des emplacements de parking pour les parents d'élèves. Il évoquera, également, les frais de bornage.

Suite à cet entretien, Mr le maire enverra, par mail, le résultat des négociations à tous les membres du CM. Une décision pourra être prise lorsque tous les conseillers se seront exprimés.

Columbarium – Caverne

Un projet de Columbarium a été présenté, sur photo, à titre d'exemple.

Afin d'avoir plus d'informations, la commission des travaux se réunira sur place, avec Mr Mérigot

Le CM autorise Mr le maire à faire des demandes de subventions dans le cadre de cet aménagement

Affaires diverses

. Au niveau du C.O.S., pour le personnel communal, la part de participation patronale passera de 0,80% à 0,85% - Accord du CM

. Hervé LOUIS, agent technique, se met en disponibilité pour un an, renouvelable, à compter du 1^{er} janvier 2024

. Stagiairisation d'André DOMINGO, agent technique

. Didier DELAVERGNAS informe de la mise en place du logiciel GEO.SEHV au secrétariat de la mairie et permettra, entre autre, de localiser les points d'éclairage sur notre commune.

La séance est levée à 20H56